

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

N° 2022-454 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PROGRAMME 2022

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS – propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

N° dossier	Nom	Commune projet	Types de travaux	Montant Aide
2022-06134	BETIS	SAINT PROUANT	énergie (logement personnel)	500,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
197 750,00 €	101 391,73 €	96 358,27 €	14 406,37 €

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/11/2022.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 085-248500340-20221123-2022_454-AR

Dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

N° dossier	Nom	Commune du projet	Montant Aide
PTRE55	MARTINEAU	BOURNEZEAU	1 500,00 €
PTRE219	CAILLET	SAINTE CECILE	1 000,00 €
PTRE273	RAMBAUD	CHANTONNAY	250,00 €
PTRE248	BONNAUDET	CHANTONNAY	250,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
53 750,00 €	28 750,00 €	25 500,00 €	6 000,00 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 23 novembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET